

## Un effort méritoire

**Date** : 15 juin 2017

Il y a plusieurs mois que la page censée afficher le calendrier 2017 des « sessions » du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine sur son site internet est complètement en rade, et que personne ne s'en est encore aperçu :

[c'est ici](#)

Et voici qu'en page d'accueil et dans une autre page, pour la première fois ce 14 juin 2017, le Conseil départemental annonce 15 jours (!!!) à l'avance la date de sa prochaine réunion.

Mieux que ça : « *L'ordre du jour sera publié sur cette page dans quelques jours. [Voulez-vous le recevoir par mail ?](#) ».*

Incroyable mais vrai !... Tous ses records sont pulvérisés.

Bon... vu que le règlement intérieur prévoit que « *le Président convoque l'Assemblée et adresse aux Conseillers départementaux, 12 jours au moins avant la réunion du Conseil départemental, un rapport, sous quelque forme que ce soit, portant sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises* », on ne peut pas vraiment parler d'un exploit.

Mais restons positifs.

Peut-être même que ça laisse espérer qu'un jour le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (budget 2017 : 1 milliards d'euros) fasse en la matière [aussi bien que la ville de Rennes](#) (budget 2017 : 355 millions d'euros) en ce qui concerne le calendrier, l'ordre du jour, la retransmission des séances, ou encore l'archivage des débats et des décisions.

Il ne faut jamais désespérer.     ;-)